



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

**COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)**

COLLEGE A - PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, ARTS ET LANGUES

Vu le code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,  
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,  
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,  
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

**LE PRESIDENT**  
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'inscrits	231
Nombre d'emargements	101
Nombre de votants	101
Nombre de bulletins blancs et nuls	8
Nombre de suffrages exprimés	93
Nombre d'enveloppes	101
Quotient électoral	15,50

<b>Taux de participation</b>
43,72

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES					
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	36	6	13	55	3	9	1	4
Liste 2 : Démarche collective pour une université démocratique	29	6	3	38	2	7	0	2
								6

Suffrages exprimés	65	12	16	93
Nuls	8	0	0	8
Blancs	0	0	0	0
Total	73	12	16	101

Article 2: Sont proclamés élus:

LAUGIER Sandra	Partageons les talents Paris 1 - 2020
GARRIC Jean-Philippe	Partageons les talents Paris 1 - 2021
DEPREST Florence	Partageons les talents Paris 1 - 2022
SINGARAVELOU Pierre	Partageons les talents Paris 1 - 2023
SERNA Pierre	Démarche collective pour une université démocratique
NISSEN Anne	Démarche collective pour une université démocratique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

P.O. *Philippe Boutry*



Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél.: +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

Pour le Président  
Par délégation  
Le Vice-Président